

Sainte Marie, le 3 juillet 2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} juillet 2025

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 1^{er} juillet 2025 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire (arrivée 20h45) - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie — BIRINGER Frédéric - BARAILLER Monique — BARBET Hervé - BOURGEOIS Alain - MAITRE Martine - VALTON Julien (arrivé à 20h58).

Étaient absents excusés : Nathalie PETETIN - GUERITTOT Geneviève - HERMANT Éric - VALLAT Guillaume -

Madame Stéphanie VALLAT a été nommée secrétaire.

Madame Nathalie PETETIN donne procuration à Madame Claire EMONIN ce conseil municipal.
Monsieur Éric HERMANT donne procuration à Monsieur Gérald GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.
Monsieur Guillaume VALLAT donne procuration à Madame Stéphanie VALLAT pour ce conseil municipal.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Aménagement du territoire :

En cours :

GROUPE SOLUTION VERTE – 9 bis Grande Rue – 9 panneaux photovoltaïques

Retour :

DP :

VALLAT Guillaume – 2 b rue d'Echenans – 7 panneaux photovoltaïques – **ACCORDÉ LE 19/06/2025**

CU :

Me SCHOBING CUGNEZ – 3 rue de la Laiterie - **RÉPONDU LE 20/05/2025**

SELARL ARCANGELLI-ZERR – Au village – **RÉPONDU LE 20/05/2025**

SELARL ARCANGELLI-ZERR – Au village – **RÉPONDU LE 20/05/2025**

Me Deborah COHER – 3 rue des Moulins à Vent - **RÉPONDU LE 26/05/2025**

AMBLARD SAUGET – 2 rue de Bavans - **RÉPONDU LE 10/06/2025**

Commission voirie :

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que les travaux de la RD 33 sont compliqués, un peu de retard a été constaté, mais le planning n'est pas impacté. Il est également prévu de raccourcir la distance entre les feux.

Concernant la campagne de marquage au sol avec l'entreprise T1, leur intervention a pris du retard. Il a été proposé de matérialiser le passage piétons en haut de la rue de Lougres et au sol « zone 30 », à deux endroits dans la même rue.

LOCATION SALLE – TARIF ÉVÈNEMENT

Lors d'un précédent conseil municipal, le Maire a informé les élus d'un projet de course cycliste organisée par le Vélo Club de Montbéliard à SAINTE-MARIE (départ et arrivée sur le site de la salle des associations). Ce projet est aujourd'hui confirmé et fixé à la date du 19 avril 2026.

Le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de location de salle de l'association Vélo Club de Montbéliard pour l'organisation de cet évènement.

Pour rappel, l'association avait déjà organisé une manifestation en date du 31 mars 2019, le Conseil Municipal avait validé la gratuité de la salle lors de cet évènement, le Maire demande donc aux membres du conseil municipal de délibérer sur les conditions de location de la salle. Le Maire propose la mise à disposition gratuite de la salle à titre de promotion du village et du soutien au sport. Cette manifestation mettra en avant le village durant tout un week-end.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement, la salle des associations pour cette manifestation.

CABANE À LIVRES

Le Maire donne la parole à Madame la 1^{ère} adjointe. La responsable de la commission « communication » présente aux membres du conseil municipal une proposition pour la construction et l'installation d'une cabane à livres sur la commune.

Un règlement pour l'utilisation de celle-ci est également proposé, il est également proposé de l'installer sur la Place du Temple contre le mur.

L'exposé de la responsable de la commission entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux de réalisation de cette cabane à livres à l'entreprise RIGOULOT pour un montant de 1 334.43 € HT soit 1 601.32 € TTC.

Le Conseil Municipal valide l'emplacement, le règlement sera retravaillé.

ENTRETIEN VOIRIE BLOWPATCHER

Le responsable de la commission « voirie » présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise EUROVIA pour la réalisation de travaux d'entretien de la voirie. Comme les années précédentes, il est nécessaire de « réparer » les voies de circulation à l'intérieur du périmètre bâti. Plusieurs options sont possibles pour effectuer également des opérations d'entretien plus importantes sur certaines portions de voirie. Au vu, des prévisions budgétaires, le responsable de la commission propose d'effectuer ces travaux au niveau de l'accès à l'école et la rue des Peurres Raies.

L'exposé du responsable de la commission entendu et après en avoir délibéré, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette offre.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser les travaux proposés par la commission et de confier ces travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 17 626 € HT soit 21 151.20 € TTC.

PMA : DÉMARCHE AMI IRVE

Le Maire présente le Conseil Municipal le document de PMA, concernant la démarche AMI IRVE suite à la **Loi d'Orientation des Mobilités** (dite LOM, du 26 décembre 2019), complétée par la **Loi Climat et Résilience** (du 22 août 2021) :

Ces Lois imposent l'obligation d'équiper de borne électrique les parkings de + de 20 places associées à un bâtiment non résidentiel ou les parcs de stationnement publics gérés en DSP, régie ou via un marché public, en bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

La démarche l'AMI IRVE a un double objectif :

1. Répondre aux obligations de déploiement des IRVE (loi LOM) ;
2. Proposer un maillage territorial afin de répondre aux besoins à venir en termes d'IRVE.

Les caractéristiques de l'AMI :

AMI mutualisé entre PMA et ses communes membres volontaires ;

- Identification de sites potentiels sur le territoire ;

- Identification de porteurs de projets :

* prise en charge technique et financière par l'opérateur : études pré-opérationnelles, phase de développement, autorisations d'urbanisme, raccordement, travaux, exploitation, maintenance, démantèlement... ;

* libre choix aux candidats de proposer d'autres sites → mailler le territoire ;

* libre choix des candidats pour le montage juridique et financier.

- Pour les collectivités : perception d'une redevance (loyer + taxes)

En date du 26 juin 2025, le Conseil d'agglomération a approuvé le lancement de l'AMI.

Il est demandé aux communes membres volontaires :

- d'approuver leur participation à l'AMI,
- d'identifier les sites potentiels communaux,
- et de signer la convention de coopération : commune/PMA.

Site potentiel : parking quartier la Chauillère (école, salle des associations)

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la participation à AMI IRVE et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PMA: COMPOSITION DU PROCHAIN CONSEIL DE COMMUNAUTÉ ET RÉPARTITION DES SIÈGES

Le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande d'avis concernant la prochaine composition du Conseil Communautaire. En effet, en application des règles de droit commun fixées par l'article L.5211-6-1 du code Général des Collectivités Territoriales la composition du Conseil de Communauté de PMA sera établie à 113 sièges.

Outre la répartition de droit commun, ce même article permet aux communes membres de déterminer, sur la base d'un accord local, une composition et une répartition différente.

10 hypothèses d'accord local ont pu être déterminées. Suite au conseil des Maires du 5 juin 2025, une seule hypothèse a été estimée envisageable.

Il est rappelé que pour cet accord local soit retenu, il est nécessaire que celui-ci soit validé par les communes membres avant le 31 août 2025.

L'exposé du Maire entendu est après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'hypothèse 1.

PMA : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet de délibération concernant la validation de la modification statutaire visant à l'intégration d'une nouvelle compétence dite « supplémentaire » : la constitution de groupements de commandes,

Il est rappelé que pour rendre cette nouvelle compétence pleinement opérationnelle et en amont de toute procédure d'achats groupés, il convient à présent de conclure entre l'Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard, une convention constitutive de groupement de commandes permanent définissant notamment les modalités de fonctionnement du groupement,

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal demande d'ajourner cette décision à un prochain conseil afin d'étudier les besoins spécifiques de la commune selon les propositions faites dans la convention.

DIVERS

Panneaux Attention école :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les enfants du périscolaire ont créé des panneaux en forme de crayon pour attirer l'attention des usagers de la route afin de les faire ralentir, ceux-ci ont été installés sur le territoire de la commune à proximité de l'école par l'équipe du « périscolaire et quelques enfants.

Le Maire propose de sélectionner, en petit comité, « le panneau » parmi les 6 créés et de le faire réaliser dans des matériaux permettant une installation plus pérenne.

Projet panneau tique :

Suite à une réunion au Pôle Métropolitain concernant la lutte contre les tiques, une demande de panneau pour un affichage aux entrées des chemins forestiers de la commune a été faite. L'association Lympac propose les panneaux à 45 € et l'ARS pour 20 €. Des recherches seront poursuivies pour finaliser cet achat.

Intervention « BODET » : Pour la remise en fonction d'une horloge du Temple le 3 juillet 2025.

Emploi saisonnier :

Au 1^{er} juin 2025, 4 étudiants avaient sollicité un emploi saisonnier dans la commune. Une proposition de travail en CDD de 15 jours leur a été faite à chacun. Tous ont accepté cette proposition. Malheureusement, une demande n'a pas pu être retenue car reçue trop tardivement (réception le 25 juin).

CANICULE : ALERTE VIGILANCE ORANGE.

Depuis plusieurs jours la France connaît un pic de chaleur sur son territoire. Le département du Doubs n'est pas épargné. Le Maire demande aux membres du CCAS de veiller à garder le contact avec les personnes « sensibles ».

Fête du village

La fête du village aura lieu le samedi 20 septembre 2025, comme les années précédentes, le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir l'apéritif lors de cette manifestation. Accord du Conseil.

Fermeture du secrétariat de Mairie

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 11 août au 23 août 2025.

Fermeture de la RD 33 prévue pour les enrobés du 28 juillet 2025 au 8 août 2025, sur 5 jours la circulation sera totalement fermée. La population sera informée dans les prochains jours.

Prochain conseil municipal mardi 16 septembre 2025.

Fin de séance 23h12.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

